
Revue de presse Enerplan

Réactions aux 37 mesures annoncées par le gouvernement

après la mise en place du groupe de travail sur le solaire

Mai 2018

Date : 24 mai 2018

Par Sophie Fabregat

Groupe de travail solaire : 37 mesures pré-retenues à mi-parcours



© Marina Lohrbach

Un mois après son lancement, le groupe de travail solaire a été réuni le 22 mai par le secrétaire d'Etat Sébastien Lecornu. *"Parmi les nombreuses propositions qu'ont porté les professionnels à l'occasion de ce groupe de travail, le ministère a retenu 37 mesures à mi-parcours des travaux. (... Il) a réaffirmé sa volonté d'étudier désormais de façon détaillée ces propositions et de mener la réflexion jusqu'au bout, tout en rappelant que certaines mesures devront passer par l'arbitrage interministériel et d'autres recevoir l'approbation de la Commission européenne"*, indique le syndicat Enerplan.

Pour rappel, cinq thématiques sont abordées : la simplification des procédures d'urbanisme et la mobilisation du foncier, l'autoconsommation, la structuration de l'industrie photovoltaïque, les zones non-interconnectées et le solaire thermique. *"Le groupe de travail fera des propositions opérationnelles visant à accélérer l'implantation du photovoltaïque dans le monde agricole, les collectivités locales, les entreprises (enseigne de distribution, entrepôts) et le monde du patrimoine"*, indiquait lors de son lancement le ministère.

Parmi les mesures étudiées : celles du Syndicat des énergies renouvelables (SER) de rendre obligatoire, à l'instar de l'obligation existante pour les toitures des bâtiments commerciaux de plus de 1.000 m², l'installation de photovoltaïque sur les bâtiments neufs dans le tertiaire, l'industrie,

l'agriculture et le résidentiel, ainsi que sur les ombrières de parking et les bâtiments faisant l'objet d'une rénovation ou d'une extension. Le SER souhaite également que les opérations d'autoconsommation individuelle puissent bénéficier du tiers financement.

Une nouvelle série de réunions se déroulera début juin, avant une séance conclusive en plénière prévue le 19 juin.

Date : 24 mai 2018

Groupe de travail ministériel sur l'énergie solaire : 37 mesures étudiées à mi-parcours



De gauche à droite, Olivier David (DGEC), Laurent Michel, directeur général DGEC, Martin Guespereau, directeur de cabinet du ministre, Huguette Tiegna, députée, Sébastien Lecornu, ministre, et Bérangère Abba, députée

Après un mois et une dizaine de réunions, le groupe de travail ministériel sur l'énergie solaire s'est réuni hier en plénière au ministère de la Transition écologique et solidaire en présence de Sébastien Lecornu, pour un point d'étape intermédiaire. Pour le ministre, « il faut libérer l'énergie solaire afin de réaliser la transition énergétique. Pour atteindre nos objectifs, l'énergie solaire est celle qui présente le potentiel le plus important ».

Ainsi, parmi les nombreuses propositions qu'ont porté les professionnels à l'occasion de ce groupe de travail, le ministère a retenu 37 mesures à mi-parcours des travaux. Celles-ci sont autant de pistes afin de lever les obstacles au développement de l'énergie solaire en France. Le ministère a réaffirmé sa volonté d'étudier désormais de façon détaillée ces propositions et de mener la réflexion jusqu'au bout, tout en rappelant que certaines mesures devront passer par l'arbitrage interministériel et d'autres recevoir l'approbation de la Commission européenne.

Une nouvelle série de réunions se déroulera les 5, 6 et 7 juin avec une nouvelle séance conclusive en plénière prévue le 19 juin. Pour Daniel Bour, président d'Enerplan, « le ministre a répété sa volonté de développer massivement l'énergie solaire en France car c'est une solution majeure pour notre politique énergétique. ENERPLAN s'est fortement impliqué dans ces travaux en étant force de propositions, dont de nombreuses ont été reprises par le ministère à ce stade. Les réunions de juin devraient permettre de les rendre opérationnelles mais aussi de revenir sur quelques pistes ayant été écartées ».

Date : 23 mai 2018

Par Valery de Laramée

Des mesures pour dynamiser les solaires



Rien n'est prévu pour les routes solaires.
VLDT

Le ministère de la transition écologique a présenté, mardi 22 mai, les solutions consensuelles pour développer photovoltaïque et solaire thermique.

Les discussions progressent. Quelques semaines après son lancement par Sébastien Lecornu, le groupe de travail sur les énergies solaires a fait, mardi 22 mai, un point d'étape sur les principales mesures qui pourraient être annoncées avant l'été pour dynamiser les filières photovoltaïques et solaire thermique.

Sachant qu'il faut, en moyenne, deux hectares de terrain pour mettre en service 1 MWc de photovoltaïque, la question du foncier s'annonce d'ores et déjà capitale. Raison pour laquelle, le groupe de travail propose de rendre possible l'installation de centrales solaires en sites dégradés (ancienne décharge, ex-champ de tir, par exemple), en discontinuité de l'urbanisation en loi Littoral.

AMENDER LA LOI BIODIVERSITÉ

Les professionnels proposent aussi d'amender la loi Biodiversité pour faciliter l'installation d'ombrières photovoltaïques, ainsi que de simplifier maintes réglementations; autorisation d'urbanisme pour les serres solaires, simplification de la procédure d'appel d'offres pour les installations de 100 à 500 kW. Important pour l'acceptation: une part minimale de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux reviendrait aux communes hôtes des projets.

DOPER L'AUTOCONSOMMATION

Parce que l'autoconsommation deviendra bientôt rentable sur une grande partie du territoire, le groupe de travail préconise de la rendre encore plus attractive, tant pour les particuliers que pour le collectif. Par exemple, en améliorant les critères du prochain appel d'offres: augmentation du plafond, explicitation de l'exonération fiscale, facilitation des conditions de raccordement.

Autre idée: mettre en œuvre de nouvelles modalités de soutien pour les opérations d'autoconsommation individuelle afin que ces dernières incluent les projets en tiers-investissement. Outre le lancement d'un prochain appel d'offres spécifique, le gouvernement semble favorable à la mise en place d'un cadre plus grand pour des

projets d'autoconsommation collective à une maille importante, comme celle d'un éco-quartier.

SOUTENIR LES PROJETS ULTRAMARINS

L'hôtel de Roquelaure veut aussi faire monter en gamme l'offre française. Il prévoit, notamment, d'augmenter le volume de l'appel d'offres «innovation», de rendre éligibles des projets prévoyant du stockage d'énergie.

Eternelles vitrines du savoir-faire français, les DOM-COM ne sont pas oubliés. Plusieurs appels d'offres sont prévus: avec et sans stockage, ainsi qu'une compétition entre projets d'autoconsommation pour les secteurs industriel, commercial et tertiaire.

RT 2020

Pour donner un coup de pouce au solaire thermique, la Direction générale de l'énergie et du climat propose (dans le cadre de la future RT 2020) que les immeubles neufs de logements et de bureaux produisent au moins 15% de la chaleur qu'ils consommeront. *«Cette mesure, accompagnée d'une extension du mécanisme de tarif d'achat aux installations plus importantes, jusqu'à 500 kWc, ferait du solaire photovoltaïque un prérequis pour la construction durable, au même titre que l'isolation»*, estime le Syndicat des énergies renouvelables.

Date : 23 mai 2018

Groupe de travail ministériel sur l'énergie solaire : 37 mesures étudiées à mi-parcours

Après un mois et une dizaine de réunions, le groupe de travail ministériel sur l'énergie solaire s'est réuni hier en plénière au ministère de la Transition écologique et solidaire en présence de Sébastien Lecornu, pour un point d'étape intermédiaire. Pour le ministre, « il faut libérer l'énergie solaire afin de réaliser la transition énergétique. Pour atteindre nos objectifs, l'énergie solaire est celle qui présente le potentiel le plus important ».

Ainsi, parmi les nombreuses propositions qu'ont porté les professionnels à l'occasion de ce groupe de travail, le ministère a retenu 37 mesures à mi-parcours des travaux. Celles-ci sont autant de pistes afin de lever les obstacles au développement de l'énergie solaire en France. Le ministère a réaffirmé sa volonté d'étudier désormais de façon détaillée ces propositions et de mener la réflexion jusqu'au bout, tout en rappelant que certaines mesures devront passer par l'arbitrage interministériel et d'autres recevoir l'approbation de la Commission européenne.

Une nouvelle série de réunions se déroulera les 5, 6 et 7 juin avec une nouvelle séance conclusive en plénière prévue le 19 juin. Pour Daniel Bour, président d'Enerplan, « le ministre a répété sa volonté de développer massivement l'énergie solaire en France car c'est une solution majeure pour notre politique énergétique. ENERPLAN s'est fortement impliqué dans ces travaux en étant force de propositions, dont de nombreuses ont été reprises par le ministère à ce stade. Les réunions de juin devraient permettre de les rendre opérationnelles mais aussi de revenir sur quelques pistes ayant été écartées ».

➤ Sous-GT 1 : Urbanisme et mobilisation du foncier et des toitures :

Mesure 1.1 rendre possible centrales en site dégradés en discontinuité de l'urbanisation en loi littoral

Mesure 1.2 Evolution IFER pour part minimale à la commune

Mesure 1.3 Elaboration doctrine / délais d'instruction soumis à enquête publique et d'un guide pratique facilitant

complétude des dossiers de demande d'autorisation d'urbanise

Mesure 1.4 Elargissement des dispositions de loi bio div / obligation équipement PV pour bâtiments commerciaux

(surface minimale et éligibilité ombrières)

Mesure 1.5 Simplification démarche urbanisme pour serres solaire (à condition d'une

étude agricole) et les ombrières de parking

Mesure 1.6 Segment 100-500 kW : passage à guichet ouvert ou simplification de la procédure d'AO et augmentation volumes

Mesure 1.7 mobilisation foncier public, établissement d'un cdc pour mise en concurrence

Mesure 1.7 mobilisation foncier public, étude de recensement et de diagnostic du foncier

➤ Sous-GT2 : Autoconsommation

Mesure 2.1 assimilation tiers investisseur à autoconsommateur individuel

Mesure 2.2 renforcement de l'AO (augmentation plafond, clarification exonération fiscale, facilitation conditions de raccordement)

Mesure 2.3 étude de rentabilité des différents segments pour adapter dispositif de soutien

Mesure 2.4 mener une étude sur évolution des consommations (effet rebond ?)

Mesure 2.5 lancement AO autoconso collective

Mesure 2.6 Mise en place d'un cadre pour projets autoconso collective à maille plus large (quartier)

➤ Sous-GT3 : Filière industrielle

Mesure 3.1 Augmentation du volume AO Innovation

Mesure 3.2 Eligibilité de projets avec stockage à l'AO

Mesure 3.3 Orientation de l'AO Innovation vers des projets à degré d'innovation et degré de maturité élevés

Mesure 3.4 Maintien d'exigences environnementales pour projets bénéficiant dispositif de soutien

Mesure 3.5 Extension des missions de Consuel / contrôle qualité des installations au-delà sécurité élec

➤ Sous-GT4 : Développement sur solaire PV en ZNI

Mesure 4.1 lancement AO territorialisé pluriannuel pour PV+Stockage

Mesure 4.2 lancement AO territorialisé pluriannuel pour PV sans stockage

Mesure 4.3 Adaptation des cdc aux caractéristiques locales et aux services rendus par stockage décentralisé

Mesure 4.4 Mise en place dispositif de soutien en guichet pour autoconso indiv petites installations

Mesure 4.5 Lancement AO autoconso tertiaire/industrie/commercial

➤ Sous-GT5 : Solaire thermique

Mesure 5.1 Soutenir le ST dans le résidentiel existant (CESI, SSC et PVT vecteur eau) à travers prime CITE. Organiser atelier pour définir critères de performance des systèmes en métropole et ZNI

Mesure 5.2 Soutenir le ST dans le résidentiel neuf, en étudiant opportunité d'y étendre prime CITE et la TVA à taux réduit

Mesure 5.3 Prolonger l'AO FC Grandes installations pour 3 ans minimum avec réflexion sur critère calcul de l'aide

Mesure 5.4 Rétablir la perception positive du ST dans l'existant, en permettant mobilisation du FC pour réhabiliter installations défailantes (audit, monitoring et éventuellement subvention à l'investissement si pas déjà bénéficiaire du FC ou si CPE mis en oeuvre)

Mesure 5.5 Simplifier et uniformiser critère d'aide FC dans le neuf, réflexion à prolonger en lien avec géothermie /niveau exigence -15%

Mesure 5.6 prendre en compte le ST pour TVA à taux réduit pour livraison de chaleur

Mesure 5.7 : étudier opportunité TVA taux réduit pour vente de chaleur à un client unique hors réseau de chaleur

Mesure 5.8 Lancer GT sur REX calcul RT2012 E+C- permettant de mieux valoriser le ST dans RE2020, assurer équité traitement entre ST et PV et étudier suppression du 6ème usage (élec spécifique)

Mesure 5.9 Mettre à l'étude obligation RE2020 d'avoir un taux minimum d'EnR dans tous les bâtiments neufs (proposition DGEC de 15%)

Mesure 5.10 Intégrer dans les audits énergétique des grandes et moyennes entreprises une étude de faisabilité technico-économique de production ST

Mesure 5.11 Développer un kit de com pour les EIE sur l'intérêt du ST individuel

Mesure 5.12 Développer une communication sur l'intérêt du ST dans milieu agricole

Mesure 5.13 Exiger qualification RGE maîtrise d'œuvre ou travaux pour l'installation du ST dans le neuf (en lien avec 5.2) ainsi qu'un commissionnement conforme à mise en service dynamique

Mesure 5.14 : Mettre en place un GT par ADEME sur pistes d'action R&D des grandes installations ST, puis rédaction feuille de route.